



Assemblée générale

Distr. générale
7 octobre 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-neuvième session

Point 78 de l'ordre du jour

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [78/107](#) de l'Assemblée générale. Il rend compte de l'exécution, pendant la période considérée, du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, et présente les activités prévues pour 2025 ainsi que leurs incidences administratives et financières.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 78/107, l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter les activités qu'il avait énoncées dans son rapport sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international (A/78/514), qui lui avait été soumis à sa soixante-dix-huitième session. Au paragraphe 29 de cette même résolution, l'Assemblée l'a prié de lui rendre compte, à sa soixante-dix-neuvième session, de l'exécution du Programme d'assistance en 2024 et de lui présenter, après avoir consulté le Comité consultatif pour le Programme d'assistance, des recommandations sur le Programme dans les années suivantes.

2. On trouvera dans le présent rapport des informations sur l'exécution du Programme d'assistance pendant la période considérée, ainsi que sur les activités prévues pour 2025 et leurs incidences administratives et financières.

II. Exécution du Programme d'assistance

3. La Division de la codification du Bureau des affaires juridiques est chargée de l'exécution du Programme d'assistance. Dans ce cadre, elle s'acquitte de diverses tâches, à savoir notamment : organisation et conduite des cours régionaux de droit international des Nations Unies et du Programme de bourses de perfectionnement en droit international ; élaboration et publication de documents ; conception et enrichissement de la Médiathèque de droit international des Nations Unies et du site Web du Programme d'assistance ; élaboration de rapports du Secrétaire général ; exécution de travaux de secrétariat pour le Comité consultatif et pour la Sixième Commission dans le cadre du point correspondant de l'ordre du jour.

4. La présente section passe en revue les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance, en ce qui concerne les éléments suivants : programmes de formation (par ordre chronologique) ; Médiathèque de droit international ; supports de formation en droit international ; publication assistée par ordinateur ; diffusion ; Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer. La détérioration de la situation de trésorerie de l'Organisation et les mesures d'économie appliquées pour y remédier ont eu une incidence considérable sur la mise en œuvre des activités du Programme pendant la période considérée, comme indiqué plus en détail ci-après.

A. Programmes de formation

1. Cours régionaux de droit international des Nations Unies

5. Le nombre de personnes pouvant participer au Programme de bourses de perfectionnement en droit international étant limité, les trois cours régionaux de droit international (pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes) constituent un moyen important d'élargir les possibilités de perfectionnement en droit international offertes aux participants venant de pays en développement¹.

¹ En 2011, par mesure d'économie, afin d'accroître le nombre de bourses allouées et de mieux répondre à la demande croissante de cours de droit international, l'organisation des cours régionaux a été confiée à la Division de la codification. Toutes les questions administratives, financières et pratiques, liées notamment au voyage et au logement, étaient précédemment confiées à l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, ce qui nécessitait des fonds au titre des administrateurs et agents des services généraux de celui-ci qui fournissaient ces services durant six mois environ pour chaque cours régional.

Dispensés par d'éminents spécialistes et praticiens du droit international, les cours régionaux portent sur un vaste éventail de sujets fondamentaux dans ce domaine. Ils donnent en outre aux participants l'occasion de se pencher sur des questions de droit international qui sont d'actualité et qui intéressent l'ensemble de leur région, afin d'en faciliter la compréhension et de promouvoir la coopération à cet égard.

a) Asie et Pacifique

6. Le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique s'est tenu dans les locaux de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) à Bangkok, du 13 novembre au 6 décembre 2023, en langue anglaise. Des candidatures ont été présentées par 92 personnes (53 hommes et 39 femmes) de 24 pays. Au total, 23 personnes (11 hommes et 12 femmes) ont assisté au cours, dont 20 (11 hommes et 9 femmes) ont bénéficié d'une bourse et 3 (uniquement des femmes) ont pris l'intégralité des frais à leur charge.

7. Les participants venaient des pays suivants : Bangladesh, Bhoutan, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Kazakhstan, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Samoa, Singapour, Thaïlande, Türkiye, Viet Nam et État de Palestine².

8. Les séminaires organisés dans le cadre du cours régional ont porté sur les sujets ci-après (dans l'ordre chronologique) : « Introduction au droit international » [D. Akande (Université d'Oxford et Commission du droit international)] ; « Les relations diplomatiques et consulaires » [P. Galvão Teles (Université autonome de Lisbonne et Commission du droit international)] ; « Le droit de la mer » [A. Miron (Université d'Angers et praticienne)] ; « Le droit international des droits humains » [H. Tigroudja (Université d'Aix-Marseille et Comité des droits de l'homme)] ; « Le droit international de l'environnement », « Le droit commercial international », et « Le droit international de l'investissement » [M. M. Mbengue (Université de Genève et praticien)] ; « Le droit international en Asie et dans le Pacifique » [V. Mangklatanakul (Commission du droit international)] ; « Le droit international humanitaire et le droit pénal international » [W. L. Cheah (Université nationale de Singapour)] ; « La responsabilité des États » [F. Lusa Bordin (Université de Cambridge)] ; « Le droit des traités » [D. Nanopoulos (Section des traités, Bureau des affaires juridiques)] ; « Le règlement pacifique des différends internationaux », et « La paix et la sécurité internationales » [P. Okowa (Queen Mary University of London et Commission du droit international)].

b) Afrique

9. Le cours régional de droit international pour l'Afrique s'est tenu dans les locaux de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) à Addis-Abeba, du 22 février au 15 mars 2024, en langue française. Des candidatures ont été présentées par 211 personnes (164 hommes et 47 femmes) de 22 pays. Au total, 24 personnes (14 hommes et 10 femmes) ont assisté au cours, dont 20 (10 hommes et 10 femmes) ont bénéficié d'une bourse et 4 (uniquement des hommes) ont pris l'intégralité des frais à leur charge.

² Pour plus d'informations sur les participants, voir : http://legal.un.org/poa/rcil/asia/participants_2023.pdf. Un boursier de Mongolie a été sélectionné, mais il a informé le Secrétariat qu'il ne pouvait pas assister au cours régional.

10. Les participants venaient des pays suivants : Algérie, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Égypte, Guinée, Madagascar, Mali, Maroc, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo³.

11. Les séminaires organisés dans le cadre du cours régional ont porté sur les sujets ci-après (dans l'ordre chronologique) : « Introduction au droit international » [J. Viñuales (Université de Cambridge et praticien)] ; « Le droit des traités » [D. Nanopoulos (Section des traités, Bureau des affaires juridiques)] ; « Le droit de la mer » [Y. Cissé (Commission du droit international)] ; « La paix et la sécurité internationales », et « Le règlement pacifique des différends internationaux » [F. Zarbiyev (Institut de hautes études internationales et du développement de Genève)] ; « La responsabilité des États » [M. Kawano (Université Waseda)] ; « Les relations diplomatiques et consulaires » [A. Miron (Université d'Angers et praticienne)] ; « Le droit international des droits humains » [A. Fathalla (Commission du droit international)] ; « Le droit international humanitaire » et « Le droit pénal international » [A. Lagerwall (Université libre de Bruxelles)] ; « Le droit international de l'environnement », « Le droit commercial international », et « Le droit international de l'investissement » [M. M. Mbengue (Université de Genève et praticien)] ; « Le droit et les institutions de l'Union africaine » [H. Gueldich (Union africaine et Université de Carthage)]. À l'occasion d'une visite d'étude au siège de l'Union africaine, des fonctionnaires du Bureau de la Conseillère juridique de l'Union ont présenté aux participants le fonctionnement du Bureau.

12. La planification et la tenue du cours régional ayant commencé avant l'annonce des mesures d'économie, l'activité a été menée comme prévu. Toutefois, pour réduire son incidence sur les liquidités, certaines dépenses liées au cours régional ont été financées au moyen de ressources extrabudgétaires.

c) Amérique latine et Caraïbes

13. Le cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenu dans les locaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) à Santiago, du 27 mai au 14 juin 2024, en langue anglaise. Des candidatures ont été présentées par 104 personnes (40 hommes et 64 femmes) de 25 pays. Au total, 19 personnes (8 hommes et 11 femmes) ont assisté au cours, dont 16 (7 hommes et 9 femmes) ont bénéficié d'une bourse et 3 (1 homme et 2 femmes) ont pris l'intégralité des frais à leur charge.

14. Les participants venaient des pays suivants : Argentine, Bahamas, Barbade, Brésil, Chili, Colombie, Cuba, El Salvador, Équateur, Guyana, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou et Venezuela (République bolivarienne du)⁴.

15. Les séminaires organisés dans le cadre du cours régional ont porté sur les sujets ci-après (dans l'ordre chronologique) : « Introduction au droit international », et « Les relations diplomatiques et consulaires » [A. Tzanakopoulos (Université d'Oxford et praticien)] ; « Le droit des traités » [D. Nanopoulos (Section des traités, Bureau des affaires juridiques)] ; « Le droit international de l'environnement » [S. Atapattu (Université du Wisconsin-Madison)] ; « La responsabilité des États » [S. Villalpando (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture)] ; « La paix et la sécurité internationales », et « Le règlement pacifique des

³ Pour plus d'informations sur les participants, voir : http://legal.un.org/poa/rcil/africa/participants_2024.pdf. Trois boursiers (Gabon, Niger et Togo) ont été sélectionnés, mais ils ont informé le Secrétariat qu'ils ne pouvaient pas assister au cours régional.

⁴ Pour plus d'informations sur les participants, voir : http://legal.un.org/poa/rcil/laac/participants_2024.pdf. Un boursier de Haïti a été sélectionné, mais il a informé le Secrétariat qu'il ne pouvait pas assister au cours régional. Par ailleurs, un participant, originaire du Chili, inscrit à ses propres frais a également informé le Secrétariat qu'il ne pouvait assister au cours.

différents internationaux » [P. Okowa (Queen Mary University of London et Commission du droit international)] ; « Le droit international interaméricain » [M. T. Infante Caffi (Tribunal international du droit de la mer et Université du Chili)] ; « Le droit de la mer » [F. Armas Pfirter (Tribunal international du droit de la mer et Université de Buenos Aires)] ; « Le droit international des droits humains » [V. Fikfak (University College London)] ; « Le droit international humanitaire » (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques) ; « Le droit commercial international », et « Le droit international de l'investissement » [M. Paparinskis (University College London et Commission du droit international)].

16. La crise des liquidités a eu une incidence considérable sur le cours régional, dont la planification et la tenue ont été retardées en raison de l'incertitude concernant l'accès aux fonds prévus au budget ordinaire. De plus, la CEPALC a informé le Bureau des affaires juridiques qu'elle n'était pas en mesure de verser à titre gracieux ses contributions régulières au cours régional. Le Bureau a donc dû négocier et convenir des montants à verser à la CEPALC au titre du recouvrement des coûts. Compte tenu de la situation, le cours régional s'est déroulé en 15 jours au lieu des 17 jours de formation prévus, et 16 personnes ont bénéficié d'une bourse au lieu des 20 prévues initialement.

2. Programme de bourses de perfectionnement en droit international

17. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international donne accès à une formation complète dans ce domaine, dispensée par d'éminents spécialistes et praticiens issus de diverses régions et de différents systèmes juridiques⁵. Les participants suivent des séminaires organisés par la Division de la codification sur un large éventail de sujets fondamentaux du droit international, ainsi que la session consacrée au droit international public des cours d'été de l'Académie de droit international de La Haye. Des visites d'étude sont également organisées par la Division à leur intention.

18. Le Programme de bourses de perfectionnement en droit international s'est tenu à La Haye du 1^{er} juillet au 2 août 2024, en langue anglaise. Au total, sur les 905 personnes (465 hommes et 440 femmes) de 126 pays qui avaient présenté une candidature (461 d'Afrique, 91 d'Amérique latine et des Caraïbes, 318 d'Asie et du Pacifique, 28 d'Europe de l'Est et 7 d'Europe occidentale et d'autres États), 21 personnes (10 hommes et 11 femmes) ont participé au Programme, dont 20 (10 hommes et 10 femmes) ont bénéficié d'une bourse et 1 (une femme) a pris l'intégralité des frais à sa charge.

19. Les participants venaient des pays suivants : Azerbaïdjan, Bélarus, Bhoutan, Chili, Eswatini, Fédération de Russie, Géorgie, Guyana, Indonésie, Lesotho, Malaisie, Panama, Qatar, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Somalie, Soudan du Sud, Sri Lanka et Zimbabwe⁶.

20. Les séminaires organisés par la Division de la codification ont porté sur les sujets ci-après (dans l'ordre chronologique) : « Introduction au droit international » [M. C. Londoño Lazaro (Université de La Sabana)] ; « Le droit de la mer » [K. Marciniak (Tribunal international du droit de la mer)] ; « La Commission du droit

⁵ Depuis 2010, par mesure d'économie, afin d'accroître le nombre de bourses financées au moyen du budget ordinaire, le Programme de bourses à La Haye est géré par la Division de la codification (voir A/65/514, par. 12).

⁶ Pour plus d'informations sur les participants, voir : https://legal.un.org/poa/ilfp/pdf/ilfp_2024_participants.pdf. Un boursier du Pérou a été sélectionné, mais il a informé le Secrétariat qu'il ne pouvait pas participer au Programme de bourses.

international » (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques) ; « La paix et la sécurité internationales » [F. Zarbiyev (Institut de hautes études internationales et du développement de Genève)] ; « Le droit international de l'investissement » [M. M. Mbengue (Université de Genève et praticien)] ; « La responsabilité des États » [X. Fuentes Torrijo (Université du Chili)] ; « Le droit international humanitaire » [A. Lagerwall (Université libre de Bruxelles)] ; « Le droit international de l'environnement » [L. Boisson de Chazournes (Université de Genève et praticienne)] ; « Le droit des traités » [D. Nanopoulos (Section des traités, Bureau des affaires juridiques)] ; « L'élaboration des traités à l'Organisation des Nations Unies » (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques) ; « Le règlement pacifique des différends internationaux » [Y. Tanaka (Université de Copenhague)] ; « Le droit international des droits humains » [H. Tigroudja (Université d'Aix-Marseille et Comité des droits de l'homme)] ; « Les relations diplomatiques et consulaires » [A. Miron (Université d'Angers et praticienne)] ; « Les procédures devant la Cour internationale de Justice » (Cour internationale de Justice) ; « Le droit commercial international » (Division de la codification, Bureau des affaires juridiques). Une visite guidée du Palais de la Paix a également été organisée.

21. Les participants ont également suivi la session de droit international public des cours d'été organisés par l'Académie de droit international de La Haye, qui s'est tenue en présentiel du 8 au 26 juillet 2023. Le programme des cours d'été comprenait les conférences suivantes : « Droit international et décolonisation incomplète » (conférence inaugurale) [M. Kamto (Université de Yaoundé, Commission du droit international, ancien président et membre)] ; « Les États, les organisations internationales et les tribunaux en tant qu'organes du droit international » (cours général) [E. Benvenisti (Université de Cambridge)] ; « Le génocide et la double responsabilité internationale des personnes et des États » [P. Gaeta (Institut de hautes études internationales et du développement de Genève)] ; « Le droit de l'espace au XXI^e siècle » [S. Hobe (Université de Cologne)] ; « Le désaccord couché par écrit : repenser le droit des traités » [J. Klabbers (Université d'Helsinki)] ; « Propriété intellectuelle internationale et défis mondiaux » [E. Kwakwa (Organisation mondiale de la propriété intellectuelle)] ; « L'éthique en droit international » [I. A. Motoc (Université de Bucarest, Cour pénale internationale)] ; « Activités numériques et droit international » [A.-T. Norodom (Université Paris Cité)].

22. La crise des liquidités a eu une incidence sur le Programme de bourses, dont la planification et l'exécution ont été retardées en raison de l'incertitude concernant l'accès aux fonds prévus au budget ordinaire.

3. Réseau des anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance

23. Dans sa résolution 73/201, l'Assemblée générale a engagé le Secrétaire général à appuyer la création de réseaux d'anciens participants aux programmes de formation menés au titre du Programme d'assistance. La Division a continué de mettre à jour un ensemble de documents et de publications sur le droit international, qui est accessible à tous les membres du réseau des anciens participants.

B. Médiathèque de droit international des Nations Unies

24. Les formations traditionnelles en présentiel, qui permettent des débats approfondis, des échanges et des travaux de groupe, sont irremplaçables. La demande de cours de droit international, de plus en plus forte, ne saurait cependant être satisfaite que par ces seules formations. C'est pourquoi la Division de la codification a créé, en 2008, la Médiathèque de droit international des Nations Unies, qui permet

à l'Organisation de dispenser à moindres frais une formation en ligne gratuite et de qualité à un nombre illimité de personnes et d'institutions du monde entier.

25. La Médiathèque est un centre virtuel de formation et de recherche proposant du contenu produit par des spécialistes, juges et praticiens éminents du droit international, issus de différents pays et systèmes juridiques, qui contribuent à ses trois composantes : la série de conférences (dont la série de miniconférences), les archives historiques et la bibliothèque de recherche.

26. La série de conférences compte plus de 600 conférences sur un large éventail de sujets ayant trait au droit international, assorties de listes de ressources renvoyant à des documents de référence accessibles en ligne. Les conférences et les documents juridiques afférents ont vocation à fournir des ressources pédagogiques complètes aux établissements universitaires et aux centres de formation publics dans les pays en développement. La série de miniconférences consiste en une série de conférences données par d'éminents spécialistes du droit international et qui visent à donner un aperçu général de différents sujets fondamentaux de cette branche du droit, principalement à des utilisateurs qui en ont une connaissance rudimentaire ou limitée. Toutes les conférences sont disponibles à la fois sur le site Web et sur le podcast de la Médiathèque.

27. La crise des liquidités a eu une incidence considérable sur la Médiathèque de droit international pendant la période considérée, les restrictions temporaires à l'embauche imposées dans l'ensemble du Secrétariat n'ayant pas permis le recrutement d'un ou d'une producteur(trice) vidéo et administrateur(trice) de site. Par conséquent, aucune conférence n'a été enregistrée durant la période considérée. Cependant, huit conférences précédemment enregistrées ont été ajoutées à la série de conférences.

28. Les archives historiques contiennent des notes d'introduction rédigées par des experts reconnus portant sur 112 instruments juridiques, ainsi que l'historique de l'adoption de ces instruments, des documents connexes et des supports audiovisuels rassemblés par la Division de la codification⁷. Lors de la période considérée, la Division a ajouté une note d'introduction à ces archives.

29. La bibliothèque de recherche est une vaste bibliothèque en ligne qui rassemble instruments internationaux, textes de jurisprudence, publications, documents divers, textes de doctrine et documents pédagogiques, dont le *Recueil de droit international*, publication en quatre volumes de la Division disponible en anglais et en français et principale ressource utilisée pour les quatre programmes de formation en présentiel. Pendant la période considérée, la Division n'a pas été en mesure d'actualiser la section consacrée aux concours de plaidoiries tenus dans les établissements universitaires.

30. Depuis sa création en 2008, la Médiathèque a eu près de 3,4 millions de visiteurs dans 193 États Membres et non membres⁸. Les nouveautés de la Médiathèque continuent d'être annoncées dans le *Journal des Nations Unies*, sur iSeek, sur Delegate, sur les médias sociaux et sur les blogs consacrés au droit international⁹. En outre, la Division de la codification a redoublé d'efforts pour que les usagers dont

⁷ Les documents juridiques des archives historiques et de la série de conférences sont disponibles dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

⁸ Créé principalement pour aider les usagers des pays en développement, le podcast continue cependant d'être utilisé principalement dans les pays développés.

⁹ Aquiescencia ; EJIL : Talk! (blog du *European Journal of International Law*) ; International Law Reporter ; Multipol – Réseau d'analyse et d'information sur l'actualité internationale ; Opinio Juris.

l'accès à une connexion à haut débit est limité puissent accéder aux cours par ordinateur ou appareil mobile grâce au podcast de la Médiathèque.

C. Supports de formation

31. En concertation avec les conférenciers, la Division de la codification fait des recherches en vue de rassembler, d'établir et d'imprimer les documents nécessaires à ses programmes de formation en droit international. En outre, des clés USB contenant des documents pédagogiques, des publications juridiques de la Division et d'autres documents de droit international sont fournies aux participants des pays en développement n'ayant qu'un accès limité à Internet afin de faciliter leurs recherches électroniques¹⁰. Les documents pédagogiques sont également disponibles gratuitement à des fins de formation sur les sites Web des différents programmes de formation et sur celui de la Médiathèque.

32. La Division de la codification continue d'utiliser le *Recueil de droit international* (dans ses versions anglaise et française, et aux formats papier et numérique) comme principal support de ses programmes de formation. Elle diffuse également cette publication auprès des établissements universitaires et des centres nationaux de formation des pays en développement afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international dans le monde entier. Le *Recueil* est accessible gratuitement sur le site de la Médiathèque et peut être reproduit à des fins pédagogiques en vue de favoriser l'enseignement et la diffusion du droit international¹¹.

33. Le *Recueil* a également été diffusé à l'occasion d'autres programmes de formation organisés par le Bureau des affaires juridiques. Lors de la période considérée, des exemplaires en français, aux formats papier et numérique, ont été distribués aux participants et aux observateurs de l'atelier sous-régional de droit international pour les pays francophones d'Afrique de l'Est et de l'océan Indien qui s'est tenu à Djibouti du 13 au 15 février 2024.

D. Publication assistée par ordinateur

34. Depuis 2003, la Division de la codification a recours à la publication assistée par ordinateur, à titre volontaire et sous réserve de la disponibilité de ressources suffisantes, pour accélérer la parution de certaines de ses publications juridiques et les mettre plus rapidement à la disposition de la communauté juridique internationale¹². Pendant la période considérée, elle a poursuivi ses activités de publication assistée par ordinateur et achevé la publication du *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice (2018-2022)* en anglais et en français. Les préparatifs ont continué en ce qui concerne la publication des éditions 2017 et 2018 de l'*Annuaire juridique des Nations Unies* et du volume XXXV du *Recueil des sentences arbitrales*. De plus, les traductions suivantes

¹⁰ La Division achète des publications juridiques et d'autres publications essentielles des Nations Unies, dont la Charte des Nations Unies, pour ses formations.

¹¹ Voir <http://legal.un.org/avl/handbook.html>.

¹² Voir les résolutions 64/113, 65/25, 66/97, 67/91, 68/110, 69/117, 70/116 et 71/139, dans lesquelles l'Assemblée générale a salué l'initiative de publication assistée par ordinateur mise en œuvre de 2003 à 2013 par la Division et recommandé de dégager les ressources nécessaires pour reprendre cette initiative concluante. La Division continuera de mettre à l'essai différents moyens de poursuivre ce travail en 2025 et les années suivantes, en fonction des ressources disponibles.

ont été publiées : *La Commission du droit international et son œuvre* (10^e édition) en arabe, en chinois, en espagnol, en français et en russe.

E. Diffusion

35. La diffusion de publications et d'informations juridiques par Internet et d'autres médias électroniques vise à pallier l'insuffisance du nombre d'exemplaires papier, sans remettre en question le caractère irremplaçable du texte imprimé pour la recherche juridique et l'enseignement du droit, notamment pour les utilisateurs des pays en développement qui ont un accès limité à Internet. Les documents sont mis à disposition gratuitement sur Internet afin de promouvoir l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international (voir annexe).

F. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

36. Maria Mercedes Arevalo Aranaga, ressortissante de la République bolivarienne du Venezuela, s'est vu octroyer en 2024 la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer. Le montant de la dotation varie entre environ 50 000 et 75 000 dollars d'une année à l'autre, sans compter les 13 % de frais relatifs à l'appui aux programmes et les 15 % de réserve opérationnelle (sur la question du solde, voir par. 38). Les différences tiennent à plusieurs facteurs extrêmement variables : le montant des indemnités applicables dans la ville de l'institution hôte, le taux de change, le prix du billet d'avion et la durée de la formation¹³.

III. Directives et recommandations concernant l'exécution du Programme d'assistance en 2025

37. En 2025, la Division de la codification prévoit de mener les activités du Programme d'assistance conformément aux directives et recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (voir [A/78/514](#), sect. V), que l'Assemblée générale a approuvées.

38. S'agissant de la Dotation Hamilton Shirley Amerasinghe, le solde actuel disponible, compte tenu des dépenses d'appui aux programmes, est estimé à environ 98 000 dollars.

¹³ L'appui administratif que fournissait la Division de la codification dans les années 1980 et au début des années 1990 a progressivement diminué après l'intégration en 1992 de l'ancien Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer au sein du Bureau des affaires juridiques. La Division des affaires maritimes et du droit de la mer est chargée des questions relatives au droit de la mer, notamment du renforcement des capacités techniques, de façon à éviter le chevauchement des activités et à garantir la bonne gestion de la Dotation. Depuis 2010, la Division assume seule l'administration de la Dotation dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités techniques concernant le droit de la mer. On trouvera de plus amples renseignements sur la Dotation dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer, qui doit être examiné au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

IV. Incidences administratives et financières du Programme d'assistance

A. Pendant la période considérée

39. Dans sa résolution [78/107](#), l'Assemblée générale a autorisé le Secrétaire général à exécuter, en 2024, le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes, et à continuer d'enrichir la Médiathèque. Ces activités devaient être financées au moyen du budget ordinaire et, au besoin, de contributions volontaires.

40. Afin de financer le Programme d'assistance, un montant total de 1 134 500 dollars a été demandé pour 2024 au chapitre 8 du budget ordinaire (Affaires juridiques), au titre du sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour le Programme de bourses de perfectionnement, les cours régionaux et la Médiathèque.

41. Dans sa résolution [78/107](#), l'Assemblée générale a de nouveau prié le Secrétaire général de continuer à faire connaître le Programme d'assistance et d'inviter périodiquement les États Membres et les organisations, les institutions et les particuliers intéressés à verser des contributions volontaires pour financer le Programme ou à concourir par d'autres moyens à son exécution, voire à son élargissement. Une note verbale a donc été adressée aux États Membres en février et en juillet 2024 pour appeler leur attention sur la résolution [78/107](#) et leur demander des contributions volontaires.

42. Depuis la publication du rapport précédent, des contributions volontaires ont été versées : a) pour le Programme d'assistance en général, des contributions ont été versées par la Chine (27 000 dollars), Chypre (2 200 dollars), la France (70 000 dollars), l'Irlande (6 000 dollars), le Qatar (20 000 dollars) et Singapour (5 000 dollars) ; b) pour la Médiathèque de droit international, par l'Espagne (5 268 dollars), la Finlande (4 374 dollars), l'Irlande (12 000 dollars), la Pologne (3 500 dollars) et la Tchéquie (2 143 dollars) ; c) pour le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, par l'Irlande (12 000 dollars) ; d) pour les cours régionaux de droit international, par la Finlande (4 374 dollars) et l'Irlande (12 000 dollars).

43. En ce qui concerne le cours régional de droit international pour l'Asie et le Pacifique, le Gouvernement thaïlandais a pris en charge les petits-déjeuners et les dîners quotidiens et l'hébergement des participants, assuré le transport terrestre des participants et des conférenciers à Bangkok et organisé un dîner de bienvenue et deux visites culturelles où les déjeuners étaient également pris en charge. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique a fourni les locaux de formation et une salle pour la cérémonie d'ouverture, des bureaux et du matériel pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, du matériel, ainsi qu'un appui administratif et opérationnel important.

44. S'agissant du cours régional de droit international pour l'Afrique, l'Union africaine a contribué à la diffusion d'informations sur le cours, assuré un appui pendant le cours et organisé la visite de ses locaux et la présentation d'un exposé par des fonctionnaires du Bureau de la Conseillère juridique de l'Union africaine. La Commission économique pour l'Afrique a fourni les locaux de formation, des bureaux pour le personnel de la Division de la codification, des services de restauration, du matériel, ainsi qu'un appui administratif et opérationnel important.

45. S'agissant du cours régional de droit international pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Gouvernement chilien a organisé une visite culturelle pour les participants et les conférenciers. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fourni les locaux de formation et la salle pour la cérémonie d'ouverture, des bureaux pour le personnel de la Division de la codification et des services de restauration. Elle a également fourni du matériel et un appui administratif et opérationnel selon le principe du recouvrement des coûts.

46. En ce qui concerne le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, l'Académie de droit international de La Haye a offert un tarif réduit aux boursiers et apporté un appui opérationnel au Programme. La Fondation Carnegie a fourni les locaux de formation et une assistance technique. Les boursiers ont pu accéder à la Bibliothèque du Palais de la Paix, gérée par cette même fondation, où ils ont bénéficié d'une aide aux recherches et où une visite guidée de la collection a été organisée à leur intention. Le Greffe de la Cour internationale de Justice a apporté un appui administratif et opérationnel important au Programme et organisé une visite guidée du Palais de la Paix pour les boursiers.

47. Le Ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce a fourni gratuitement des publications en version papier en vue de leur distribution aux participants du cours régional de droit international pour l'Afrique.

Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer

48. Depuis la publication du rapport précédent, des contributions à la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer ont été versées par l'Irlande (15 000 dollars) et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (3 154 dollars).

B. Pendant l'exercice budgétaire 2025

49. Conformément aux demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 78/107, des ressources d'un montant total de 1 168 700 dollars ont été proposées dans le budget ordinaire pour 2025 au chapitre 8 (Affaires juridiques), au titre du sous-programme 3 (Développement progressif et codification du droit international), pour mettre en œuvre les activités menées au titre du Programme d'assistance, à savoir le Programme de bourses de perfectionnement en droit international, les cours régionaux de droit international, et l'enrichissement, la diffusion et l'actualisation de la Médiathèque de droit international.

1. Programme de bourses de perfectionnement en droit international et cours régionaux de droit international des Nations Unies

50. Les ressources inscrites au projet de budget-programme permettront de financer le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les trois cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2025, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale sur ces questions. Elles permettront de financer les bourses (couvrant les frais de voyage et de logement, l'assurance maladie, les documents pédagogiques et une indemnité pour frais de subsistance) d'au moins 20 professionnels de pays en développement et de pays émergents afin qu'ils puissent suivre les cours, ainsi que d'organiser et de faciliter la tenue des formations.

51. La Division de la codification continuera de faire tout son possible pour augmenter le nombre de bourses financées au moyen du budget ordinaire pour le Programme de bourses de perfectionnement et les cours régionaux, de façon à pouvoir

satisfaire autant que possible la forte demande de cours de droit international. Elle s'emploiera en outre à recueillir des contributions volontaires afin de pouvoir offrir des bourses partielles ou complètes supplémentaires et, à chaque fois que possible, acceptera un nombre restreint de participants prenant à leur charge l'intégralité des frais.

2. Médiathèque de droit international des Nations Unies

52. Les ressources prévues dans le budget-programme permettront de financer, au moyen des fonds réservés au personnel temporaire autre que pour les réunions, deux emplois à temps plein, à savoir un emploi de juriste (P-3) et un emploi de producteur(trice) vidéo [agent(e) des services généraux (Autres classes)]. Ces emplois sont essentiels pour assurer l'enrichissement, la diffusion et l'actualisation de la série de conférences et de la série de miniconférences ainsi que des archives historiques et de la bibliothèque de recherche de la Médiathèque de droit international en 2025. Les ressources serviront également à enregistrer des conférences en divers endroits par des conférenciers qui ne se rendent pas régulièrement à New York, ainsi qu'à acquérir les fournitures et le matériel techniques nécessaires.

53. Le Secrétaire général continuera de solliciter des contributions volontaires en espèces et en nature pour le Programme d'assistance, en particulier pour assurer le financement de bourses supplémentaires pour les programmes de formation et du développement de la Médiathèque de droit international, notamment par l'amélioration de l'accès à cette dernière depuis les pays en développement.

V. Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international

A. Composition

54. Par sa résolution 78/107, l'Assemblée générale a nommé au Comité consultatif, pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027, les 25 États Membres suivants : Afrique du Sud, Canada, Chili, Colombie, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Philippines, Pologne, Portugal, Singapour, Slovaquie et Trinité-et-Tobago.

B. Examen du rapport du Secrétaire général par le Comité consultatif à sa cinquante-neuvième session

55. La cinquante-neuvième session du Comité consultatif, qui s'est tenue le 3 octobre 2024, était présidée par le Représentant permanent de la République du Ghana auprès de l'Organisation des Nations Unies, Harold Adlai Agyeman. Markus Pallek, administrateur général juriste au Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques, a assumé les fonctions de secrétaire.

56. Les membres du Comité consultatif suivants ont pris part à la session : Afrique du Sud, Canada, Chili, Colombie, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Éthiopie, Fédération de Russie, France, Ghana, Guinée équatoriale, Iran (République islamique d'), Italie, Kenya, Liban, Malaisie, Mexique, Nigéria, Philippines, Pologne, Portugal, Singapour et Slovaquie. En tant que pays hôte du cours régional de droit international

pour l'Asie et le Pacifique, la Thaïlande a participé à la session en qualité d'observateur.

57. Le secrétaire a fait une déclaration dans laquelle il a complété par des éléments récents les informations figurant dans le projet de rapport et appelé l'attention sur les efforts que le Bureau des affaires juridiques continuait de faire pour renforcer les activités relevant du Programme d'assistance. Il a déploré que la détérioration de la situation de trésorerie de l'Organisation pendant la période considérée ait eu des incidences sur l'exécution de certaines activités. Il a souligné la demande croissante de renforcement des capacités en matière de droit international, ainsi que les mesures prises par le Secrétariat pour organiser les cours régionaux de droit international et mettre en œuvre le Programme de bourses de perfectionnement en droit international comme il en a le mandat. Il a également déploré que les travaux relatifs au développement de la Médiathèque de droit international et à la modernisation du site Web de celle-ci aient été suspendus en raison de la situation de trésorerie. Il a appelé l'attention sur les publications juridiques parues pendant la période considérée, sous forme numérique et en version papier, dans toutes les langues officielles de l'Organisation.

58. Le Comité consultatif s'est dit très favorable au Programme d'assistance et profondément préoccupé par les incidences de la situation de trésorerie de l'Organisation sur ce programme et les activités qui en relèvent. Il a exhorté le Secrétariat à s'efforcer de mettre en œuvre l'intégralité de ces activités à l'avenir. Il a constaté que, pendant la période considérée, les quatre programmes de formation relevant du mandat du Programme avaient été mis en œuvre. Tout en saluant les efforts faits par le Bureau pour parvenir à une représentation équilibrée des genres et des régions parmi les participants et les conférenciers des programmes de formation, il a demandé de nouveau que l'on continue de diversifier le groupe des conférenciers, et des propositions ont été faites à cet effet. Il a été demandé que l'on augmente le nombre de bourses et que l'on garantisse des places dans les formations pour les participants qui s'inscriraient à leurs propres frais. Le nombre croissant de demandes de participation aux programmes de formation a également été noté. Le Comité a rappelé le rôle important joué par la Médiathèque de droit international dans la diffusion des connaissances en matière de droit international et a invité le Bureau à poursuivre le développement de celle-ci. Il a été proposé que des mesures soient prises pour accroître la diversité linguistique de la Médiathèque et explorer les possibilités en matière de conservation et de production de contenus audiovisuels offertes tant par des outils éprouvés que par des technologies émergentes. Le Comité s'est félicité des efforts faits pour diffuser des informations et des documents sur le droit international, en particulier sous forme imprimée, et a suggéré que l'on étudie d'autres moyens de diffusion. Il a été demandé que l'on examine les moyens de remédier au manque d'infrastructures, dans les pays cibles, qui limite l'accès à ce que le Programme d'assistance peut offrir.

Annexe

Sites Web gérés par la Division de la codification

<i>Site Web</i>	<i>Adresse URL</i>
Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	https://legal.un.org/poa/
Programme de bourses de perfectionnement en droit international	https://legal.un.org/poa/ilfp/
Cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Asie et le Pacifique et pour l'Amérique latine et les Caraïbes	https://legal.un.org/poa/rcil/
Séminaire de droit international des Nations Unies pour les États arabes	https://legal.un.org/poa/seminar.html
Médiathèque de droit international des Nations Unies	https://legal.un.org/avl/
Portail des publications juridiques des Nations Unies	https://legal.un.org/cod/publications.shtml
Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies	https://legal.un.org/repertory
Annuaire juridique des Nations Unies	https://legal.un.org/unjuridicalyearbook
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice	https://legal.un.org/icjsummaries
Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour permanente de Justice internationale	https://legal.un.org/PCIJsummaries
Recueil des sentences arbitrales	https://legal.un.org/riaa
Série législative des Nations Unies	https://legal.un.org/legislativeseries
Codification et développement progressif du droit international	https://legal.un.org/cod
Sixième Commission de l'Assemblée générale	https://www.un.org/en/ga/sixth/
Commission du droit international	https://legal.un.org/ilc
Conférences diplomatiques (comptes rendus officiels des travaux)	https://legal.un.org/diplomaticconferences
Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	https://legal.un.org/committees/charter
Comité spécial sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	https://legal.un.org/committees/criminal_accountability
Comité spécial sur l'administration de la justice à l'ONU	https://legal.un.org/committees/admin_of_justice
Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale, en date du 17 décembre 1996	https://legal.un.org/committees/terrorism
Comité spécial sur les immunités juridictionnelles des États et de leurs biens	https://legal.un.org/committees/immunities

*Site Web**Adresse URL*

Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale contre le clonage d'êtres humains à des fins de procréation

<https://legal.un.org/committees/cloning>

Comité spécial sur la portée de la protection juridique offerte par la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé

https://legal.un.org/committees/safety_convention
